



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du sept novembre 2025, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL,

**Absents** :

**Excusés** : Sonia GILBERT, Gisèle PIEGAY, Ludovic GOY, Christine DENIS,

**Pouvoirs** : Sonia GILBERT pouvoir à Marilyne POYARD, Gisèle PIEGAY pouvoir à Claude GOY, Ludovic GOY pouvoir à Fabrice BOUCHUT, Christine DENIS pouvoir à Marie Christine PONCET.

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Virginie BONNIER

**Quorum : 9**

**13 présents – 17 votants**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 octobre 2025
- **Délibération** : Adhésion aux conventions de participation prévoyance et santé du CDG69
- **Délibération** : CCMDL – Participation 2025 de la commune au réseau unitaire
- **Délibération** : Vente d'un véhicule de la Commune
- **Délibération** : Acquisition de terrain sur la parcelle F 117
- **Délibération** : Convention avec le Département pour les travaux d'aménagement de Lamure
- **Délibération** : Convention avec le Sytral mobilités pour la mise en accessibilité du point d'arrêt du réseau de cars du rhone intégrée aux travaux d'aménagement de Lamure

**Questions diverses**

- Présentations des rapport annuel 2024 pour :
  - o L'assainissement collectif
  - o Le service déchets CCMDL
  - o Rapport d'activités de la CCMDL
- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 09 octobre 2025 **est approuvé à l'unanimité**.

⇒ Virginie BONNIER est nommée secrétaire de séance

⇒ **Délibérations**

**N°2025-56 : Adhésion aux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire portées par le cdg69**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-07 du 20/02/2025 mandatant le CDG 69 afin de mener la procédure de mise en concurrence pour des conventions de participation pour le risque santé et le risque prévoyance.

Aujourd’hui, la Commune adhère et participe pour le risque prévoyance : 5 agents adhèrent à ce contrat et la Commune participe à hauteur de 7 € pour chacun de ces agents.

L’agent n’a pas d’obligation à adhérer à ces contrats, mais cela est fortement conseillé, notamment pour le contrat de prévoyance, au permet à l’agent de compléter son salaire en cas de maladie avec passage à demi traitement.

Santé.

La souscription au risque santé est nouveau pour la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer et cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (montant minimal de 7 euros brut mensuel par agent, selon l’article 2 du décret n°2022-581).
- Les risques santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15 euros brut mensuel selon l’article 6 du décret n°2022-581).

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a donc procédé au lancement d’un appel public à concurrence.

Après analyse des candidatures et des offres, les organismes retenus sont :

- Pour le risque prévoyance, l’organisme d’assurance ALLIANZ Vie, représenté par l’intermédiaire en assurance COLLECTEAM,
- Pour le risque santé, l’organisme d’assurance Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Monsieur le Maire propose de verser une participation mensuelle brute par agent qui adhérera aux conventions de participation :

- Pour le risque « santé » : d’un montant forfaitaire par agent de : 15 euros
- Pour le risque « prévoyance » : d’un montant forfaitaire mensuel brut par agent de : 7 euros

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l’adhésion aux conventions de participations portées par le CDG69 et de valider les participations aux agents.

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2025-57 : CCMDL – Participation 2025 de la commune au réseau unitaire**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL est compétente en matière d’assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales.

Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2025 s'élève à 46 394,41 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune, soit 1 524,90 € pour la commune de Larajasse pour 3,91 kml.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette participation à reverser à la CCMDL.

*Approuvé à l'unanimité*

**N°2025-58 : Vente d'un véhicule de la Commune**

Monsieur le Maire présente l'offre de reprise du véhicule, appartenant à la Commune, formulée par l'entreprise Colinet domiciliée à St Martin en Haut, pour un montant de 30 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation pour l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Ce montant étant supérieur à ce seuil, la décision relève du conseil municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette offre de reprise.

*Approuvé à l'unanimité*

**N°2025-59 : Acquisition de terrain sur la parcelle F 117**

Monsieur le Maire rappelle la discussion lors du conseil dernier sur la proposition d'acquisition d'une partie de terrain de la parcelle attenante à celle de la Chapelle de la Salette.

Afin d'élargir le terrain autour de la Chapelle, Monsieur le Maire propose d'acquérir une surface d'environ 70 m<sup>2</sup> à la parcelle attenante, cadastrée F 117.



**Partie à acquérir en vert sur le plan**

Le prix de vente proposé est de 25 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

*Approuvé à 16 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention*

**N°2025-60 : Approbation de la convention partenariale avec le Département pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de Lamure**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de Lamure. Ces travaux devraient commencer en début d'année prochaine.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux sur la voirie départementale, il convient de signer une convention afin de définir les conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles peuvent être réalisés ces travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Claude GOY, en tant que conseillère départementale, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité (16 voix)***

**N°2025-61 : Convention avec le Sytral mobilités pour la mise en accessibilité du point d'arrêt du réseau des Cars du Rhône intégrée à des projets d'aménagement de voirie sur route Départementale – Bourg de Lamure**

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône, en tant que gestionnaire de la voirie départementale, a délégué la maîtrise d'ouvrage pour la mise en sécurité des points d'arrêt du réseau Cars du Rhône, au SYTRAL mobilités.

Compte tenu des travaux d'aménagement du bourg de Lamure, intégrant un arrêt de cars sur la RD 663, dans les 2 sens de circulation, il convient de signer une convention permettant de définir les modalités administratives, techniques et financières entre les collectivités.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

⇒ **Présentation des rapports 2024 :**

• **CCMDL : Assainissement collectif**

Jean Marc BRUYAS présente une synthèse du rapport, dont le rapport complet est disponible à l'accueil de la Mairie :

- Petite augmentation du nombre d'abonnés en 2023 et 2024.
- Tarif suivant les communes : Le prix au m<sup>3</sup> s'étend entre 2,24 et 2,54 € /m<sup>3</sup>.
- 44 ouvrages, dont 9 non conformes. Les 3 situés sur Larajasse sont conformes.
- Toutes les communes sont dans la DSP, sauf Brussieu (avec syndicat Courzieu) et Viricelles, qui gèrent de leur côté.
- Convergence des tarifs sur toutes les communes prévue en 2026.
- Montant des investissements : grosse augmentation dûe aux gros chantiers sur Ste Foy l'Argentière et Souzy.
- 54 habitants la station du Machizaud, en service en avril 2011
- 140 habitants sur la station de Lamure en service en 1991
- Une partie des habitants de Larajasse est reliée à la station de Pont Français.

Il faut constater des progrès énormes depuis 20 ans sur les réseaux, mais cela a nécessité beaucoup d'investissement financier. Les normes évoluent régulièrement car les techniques évoluent, ce qui vérifie également sur les assainissements non collectifs.

• **CCMDL : service déchets**

Monsieur le Maire présente le bilan de 2024 :

- Tonnes collectées sur le jaune (+5%) et le vert + élevé.
- Beaucoup d'erreur de tris, donc 23% de sacs jaunes finissent à l'incinérateur.
- 250 kg par habitant est emmené en déchetterie.
- Tri de la matière organique a aidé à la baisse de la production de sacs noirs.
- Tout venant de déchetterie, le maximum à l'enfouissement.
- Le gaz généré par le centre d'enfouissement est réutilisé pour l'électricité de Roche la Molière.
- Coût du service : 4 millions d'euros, financé par la redevance et la revalorisation des déchetteries.

- Marilyne POYARD :
  - Signalement de démarchages malhonnêtes auprès des personnes âgées sur le secteur
  - Trous dans la voirie de Lamure. Solution : travaux à réaliser en même temps que l'aménagement prévu à l'entrée de Lamure.
- Virginie BONNIER :
  - Connaissance de fêtes des voisins ? : ce serait pour mettre dans le bulletin municipal, avec photos.
- Commission finances : Compte rendu par Gilles BROSSARD
  - Commission finances : compte rendu a été envoyé
  - Les dernières factures devront parvenir maintenant rapidement pour pouvoir être payées début décembre (clôture de l'exercice)
- Patrick CHILLET :
  - Frelons asiatiques : encore des nids à détruire. Destruction à financer ? quelques-uns ont été signalés. Il est décidé de prendre en charge un maximum de destruction de nids, afin d 'éviter la prolifération pour l'année prochaine, sauf dans les espaces d'habitation privés.
- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET
  - Tableau de Tony Tollet de l'église de Larajasse : il revient lundi 17 novembre après sa restauration. La gaine de chauffage à proximité sera déplacée.
  - Demande de la Fabrik pour refaire le festival un mouton dans le ciel sur Larajasse en avril 2026 : leur demande est la mise à disposition gratuite de la salle + une participation de 600 € par spectacle par la Commune. Vote de principe : 9 contre, 4 pour, 4 abstentions. Argument principal : non équitable avec ce qui se pratiquent avec les associations de la Commune. Proposer à la Fabrik : favorable avec uniquement la mise en disposition gratuite de la salle.
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
  - Présentation d'un projet de dessin des tables d'orientation
- Commission tourisme CCMDL : Compte rendu par Marie Christine PONCET
  - Gnolus : 30 parcours – 343 joueurs sont venus sur le parcours de Lamure -de nouveaux ont été créés sur d'autres communes
  - Veiller à l'entretien des chemins de randonnés et VTT du territoire
  - Maison de Pays : différentes expositions en ce moment : dans les coulisses de Radio Modul, « le froid » et exposition de photo. Puis le marché de noël courant décembre
  - Centre social Archipel : spectacle/débat sur les substances addictives le 2 décembre
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
  - Appartement épicerie : carrelage terminé, plombier intervenu
  - Les 2 city stade de l'Aubépin et Lamure sont terminés
  - Colonnes enterrées : terminés sur l'Aubépin, sur Larajasse, reste le dallage qui sera fait cette fin de semaine
  - Maison Grange : végétaux plantés, le chantier est terminé

- Problématique financière récente : Augmentation de la TVA de 5.5% à 20%, non récupérable par le budget M4.
- A terme l'enfouissement sera interdit.
- Choix d'ici 2032 à faire : de rejoindre le centre de Gerland ou celui de St Etienne.
- 205 € / t/ an
- 930 000 € d'investissement sur 2024 : matériel roulant, benne, colonnes, composteurs collectifs, déchetteries,
- Matériel de collecte : 2 camions de la CCMDL + 1 camion Suez pour la collecte des colonnes aériennes.
- 100% communes en apport volontaire début décembre 2025 (fin du porte à porte)

Remarques de certains conseillers : Les colonnes enterrées restent propres, c'est plutôt un bon projet. Quelques points de collecter sont cependant ciblés par des dépôts hors déchets collectés, notamment vers le point de collecte vers le local des services techniques.

- **Rapport d'activités CCMDL**

Le dossier a été transmis aux conseillers et est disponible au public en Mairie.

Le rapport est parcouru, en fonction des questions et remarques.

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

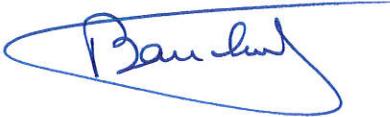
- Commission technique : Compte rendu par Franck ESSERTEL
  - Vol aux services techniques : essentiellement du petit matériel a été volé, avec dégât sur la clôture du site.
- Commission voirie CCMDL : Compte rendu par Franck ESSERTEL
  - Ponts : beaucoup de ponts sont vétustes sur les communes, avec des difficultés à rénover, notamment financières.  
Veiller à un entretien régulier peut éviter des dégradations prématuées.  
Remarque sur le Pont du Pinay qui a été détérioré, mais pour l'instant le tiers responsable n'a pas fait de déclaration !
  - Etang de Laffay : changement de la glissière de sécurité par le Département pour répondre aux normes de sécurité.
- Commission JSRA : Compte rendu par Régis GUINAND
  - Réunion calendrier des fêtes : celle-ci s'est bien passée. Des associations ont posé la question de la reconduction ou non de la fête de la musique en 2026. Notamment par l'association des classes, pour savoir s'ils peuvent compter sur la tenue de la buvette ou s'ils doivent prévoir une autre manifestation. Avec le changement de mandat électoral, il n'y a pas eu d'engagement de la part de la commission.
  - 2 associations ont demandé l'organisation d'un nouveau bal sur 2026 : YGTeam + Team Sanguyze quad. Ils ont organisé une manifestation ouverte à tous les habitants de la Commune, le 11/11. Des échanges ont lieu sur la possibilité ou non d'accorder l'organisation d'un bal à toutes les associations qui en feraient la demande : de + en + d'associations se déclarent, et beaucoup de responsabilités, de la part de l'association, mais aussi de la commune dans l'organisation d'un bal, notamment en termes de débit de boisson, d'ordre public, de sécurité, .... Il est proposé que la commission travaille sur des règles précises pour encadrer l'autorisation d'organiser un bal : en fonction du nombre d'adhérents ? Regroupement de plusieurs associations ? Dates non attribuées définitivement sur l'année ? mission d'intérêt général ? ... Vote de principe pour cette demande spécifique pour 2026 : 12 Pour, 5 abstentions. Toutes les dates sont prises pour le bal en 2026.

- Personnel : Compte rendu par Claude GOY
  - Travail sur la fiche de poste pour le recrutement pour l'école pour l'année prochaine
- Commission communication : Compte rendu par Claude GOY
  - Bulletin municipal : presque terminé. Quelques articles sont encore à réceptionner. Encarts publicitaires : équivalent à l'année précédente
  - Livraison des bulletins prévue juste avant Noël
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
  - Vœux du Maire : date fixée le samedi 10/01
  - Dates des conseils en 2026 jusqu'aux élections : 22/01, 26/02 et 05/03
  - Remplacement de la statue du soleil couchant (bâtiment avant 1905) : Vote de principe : 5 Contre, 2 abstentions, 10 Pour

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.**

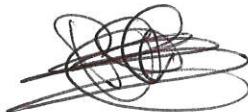
**Le Maire**

**Fabrice BOUCHUT**



**La secrétaire de séance**

**Virginie BONNIER**



**Publié le**

